

Direction Départementale des Territoires

Service Eau Biodiversité

Arrêté réglementant les huttes et postes fixes pour la chasse au gibier d'eau

SYNTHESE DE LA CONSULTATION

établie au titre de l'article L 120-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

1 - Déroulement de la procédure

Date de publication de la note de présentation et du projet d'arrêté préfectoral : 11 juillet 2018

Durée minimale de la consultation : 21 jours

Date limite de remise des avis : 31 juillet 2018

2 - Bilan de la consultation

La consultation n'a donné lieu à aucune observation.

3 - Motivation de la décision

Compte tenu de l'absence d'observation, le projet d'arrêté a été signé sans modification.

4 - Publication de la synthèse de la consultation

Durée minimale de mise en ligne : 3 mois